



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél. 032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

BULLETIN D'INFORMATION

Mise au concours

Suite à la démission du titulaire, la Municipalité de Sorvilier met au concours une place de

Cantonnier – fontainier à ~ 30 %.

Entrée en fonction : le 1^{er} août 2019 ou à convenir.

Les postulations sont à envoyer au Conseil municipal, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier, avec mention « postulation », jusqu'au 11 mai 2019. Le cahier des charges peut être demandé au secrétariat municipal.

Abri gare

Suite à l'opposition du Patrimoine concernant la coupe du marronnier, un nouvel emplacement a été défini pour l'installation de l'abri pour les voyageurs à la gare. Il sera installé à proximité de l'automate à billets et fera ainsi office d'abri, autant pour les usagers du train que pour les usagers du « noctambus ». Les travaux d'installation devraient avoir lieu durant l'été 2019. Le marronnier sera ainsi préservé. L'automate Selecta sera enlevé suite à la pétition.

Assemblée municipale : jeudi 6 juin 2019 à 20h00

Nous vous rappelons que la prochaine Assemblée municipale aura lieu **jeudi 6 juin 2019 à 20h00** à la salle de l'Administration communale.

Promotions scolaires et Fête de nuit

Les Promotions scolaires auront lieu **jeudi 4 juillet** et la Fête de nuit, organisée par Gymnasport, **vendredi 5 et samedi 6 juillet 2019**.

Permis de construire accordés

Les permis de construire suivants ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- Mme Katrin Annaheim, modification des ouvertures sur permis de construire 176/2016.
- M. Patrizio Maniaci : démontage du grenier digne de conservation pour le remonter dans la commune des Breuleux.

Péréquation financière 2018

Le Canton de Berne a versé : CHF 70'511.- de prestation complémentaire versée au titre de la réduction des disparités, CHF 86'135.- de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges géotopographiques excessives, CHF 2'694.- de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges sociodémographiques.



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél. 032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

Taille des arbres, haies et buissons

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée ou du trottoir. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, la hauteur des clôtures ne doit pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Administration municipale

En raison des vacances d'été, le Bureau municipal sera fermé **du lundi 15 juillet au vendredi 9 août 2019**. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 077 211 85 83.

Réouverture le 12 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

Taxe des chiens 2019

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale. En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée d'ici au **31 août 2019**.

Avis aux propriétaires de chiens

Il n'est pas autorisé de laisser les chiens se promener en liberté dans le village. Nous rappelons que les crottes doivent être ramassées et déposées dans les Robidogs. Des sachets sont à disposition dans les distributeurs aux abords des chemins.

Il n'est pas permis aux chiens de se baigner dans les fontaines publiques.

Cadastre RDPPF

Depuis début 2016, 11 des 18 thèmes du cadastre RDPPF sont consultables en ligne pour l'intégralité des communes du canton de Berne. L'introduction des thèmes spécifiques aux communes (p. ex. aménagement du territoire, limites de la forêt) est soumise à une procédure par étapes. Depuis le 26.04.2019, la commune Sorvilier est intégrée dans le cadastre RDPPF. Le cadastre RDPPF peut être consulté sur le géoportail du canton de Berne sous la forme d'une carte interactive. Il est en outre possible d'établir au format PDF un extrait par parcelle comprenant les dispositions légales correspondantes.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le cadastre RDPPF dans la brochure d'information mise à disposition à l'administration communale ou directement sur le portail RDPPF de la Confédération.

Avec nos meilleures salutations.

CONSEIL MUNICIPAL